



**TRANSCRIPTION DE  
L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES  
DU 7 AVRIL 2020**

**Webdiffusion**

**La présente transcription a été préparée à titre informatif seulement. Il ne s'agit pas d'une transcription intégrale et elle pourrait contenir des erreurs. Les sections surlignées de la transcription ont été traduites. Seul l'enregistrement original de l'assemblée annuelle des actionnaires doit être considéré comme faisant autorité. Cet enregistrement est disponible à <https://blcgf.ca/centre-dinvestisseur/presentations-et-evenements>.**

## **MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS**

Dans le présent document et dans des documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou dans d'autres communications, nous pouvons, à l'occasion, formuler des énoncés prospectifs, écrits ou oraux, au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs peuvent inclure, notamment, des énoncés relatifs à notre plan d'affaires et à nos objectifs financiers, y compris des énoncés présentés à la rubrique « Perspectives » de notre rapport annuel 2019. Les énoncés prospectifs formulés dans ce document sont destinés à aider les lecteurs à mieux comprendre notre situation financière et les résultats de nos activités aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et pourraient ne pas être adéquats à d'autres fins. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de mots ou d'expressions tels que « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « escompter », « anticiper », « planifier », « objectif », « cible », « pouvoir », « avoir l'intention de » ou la forme négative ou des variantes de tels termes, ou d'une terminologie similaire.

Du fait de leur nature, ces énoncés prospectifs nécessitent que nous posions des hypothèses et sont soumis à un certain nombre de risques et d'incertitudes d'ordre général et spécifique. Il existe un risque important que les prédictions, prévisions, projections ou conclusions soient inexactes, que nos hypothèses soient erronées, et que les résultats réels diffèrent de façon significative des prédictions, prévisions, projections ou conclusions.

Nous déconseillons aux lecteurs de se fier indûment aux énoncés prospectifs, car certains facteurs, dont bon nombre échappent à notre contrôle et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent de façon significative des cibles, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations et intentions exprimés dans ces énoncés prospectifs.

Les résultats futurs ayant trait aux énoncés prospectifs peuvent être touchés par de nombreux facteurs, notamment : la conjoncture économique et les conditions des marchés en général; les changements des politiques monétaire, budgétaire et économique; les variations des taux de change et d'intérêt; l'évolution des lois et de la réglementation, y compris de la législation fiscale et de son interprétation; les estimations comptables critiques et l'incidence des changements apportés aux normes, règles et interprétations comptables sur ces estimations; les changements à l'égard de la concurrence; les modifications apportées aux notes de crédit; la rareté des ressources humaines; l'évolution des relations de travail; la technologie informatique et la cybersécurité; l'évolution de l'environnement technologique; le risque environnemental, y compris les changements concernant la politique environnementale et les effets des changements climatiques à l'échelle mondiale; l'incidence possible des conflits mondiaux et d'actes de terrorisme, des catastrophes naturelles, des urgences en matière de santé

publique, y compris les impacts directs et indirects de la pandémie du nouveau coronavirus (COVID-19), des perturbations occasionnées aux infrastructures des services publics et de toute autre catastrophe; notre capacité de mettre en œuvre nos plans stratégiques, y compris la réorganisation de nos succursales de services aux particuliers, la modernisation de notre système bancaire central et la mise en œuvre de l'approche fondée sur les notations internes avancée en matière de risque de crédit, de même que notre capacité de prévoir et de gérer efficacement les risques découlant des facteurs qui précèdent.

Enfin, nous prévenons le lecteur que la liste de facteurs ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs et d'autres risques pourraient avoir une incidence négative sur nos résultats. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses qui pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent des attentes exprimées, les personnes intéressées sont priées de consulter la rubrique « Appétit pour le risque et cadre de gestion des risques » de notre rapport annuel 2019 et les autres documents publics déposés et disponibles sur le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Nous ne nous engageons pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, écrits ou oraux, formulés par nous ou en notre nom, sauf dans la mesure où la réglementation des valeurs mobilières l'exige.

**Président et chef de la direction** : Bonjour mesdames et messieurs. Je m'appelle François Desjardins et je suis le président et chef de la direction.

Avant l'ouverture de l'assemblée, j'aimerais prendre quelques minutes pour m'adresser aux membres de notre équipe, aux clients, aux actionnaires et aux autres parties prenantes. Cette année, pour composer de manière proactive avec l'impact sur la santé publique du nouveau coronavirus, la COVID-19, et pour prioriser et favoriser la santé de nos clients, actionnaires et collègues, nous tenons l'assemblée dans un environnement virtuel. Compte tenu des directives des responsables de la santé publique concernant les rassemblements de grands groupes, nous pensons qu'il s'agit de la manière la plus sécuritaire d'assurer votre participation.

Une telle décision était possible uniquement si les droits des actionnaires étaient pleinement protégés. Nous nous sommes donc assurés que les actionnaires puissent exercer leurs droits et participer à l'assemblée comme ils auraient eu l'occasion de le faire dans le cadre d'une assemblée en personne. Nous espérons que cet environnement virtuel favorisera la participation et la mobilisation, puisque le format permettra à tous les actionnaires et invités de participer, quel que soit leur emplacement.

Une période de questions aura lieu à la fin l'assemblée. Les actionnaires et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent poser des questions en ligne à tout moment en cliquant sur l'icône « Question ». Par souci d'efficacité, nous pourrions toutefois regrouper et paraphraser vos questions sur un thème similaire, pour aborder le plus grand nombre de sujets possible.

Les membres de la haute direction de la Banque nous rejoignent aujourd'hui par webdiffusion. Permettez-moi de les présenter officiellement :

- Craig Backman;
- Kelsey Gunderson;
- François Laurin;

- Liam Mason;
- Deborah Rose; et
- Stéphane Therrien.

Le président du Conseil et moi avons enregistré nos allocutions sur les faits saillants de l'exercice 2019. Les enregistrements seront disponibles sur YouTube et le site Web de la Banque. Merci et bonne assemblée!

**Président** : Merci François.

Mesdames et messieurs, bienvenue à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Banque Laurentienne du Canada. Mon nom est Michael Mueller et je suis le président du conseil d'administration et un candidat à l'élection aux fonctions d'administrateurs.

Notre assemblée est enregistrée et sera disponible sur notre site Web.

Les membres du conseil et de la haute direction de la Banque nous rejoignent aujourd'hui par webdiffusion. Permettez-moi de vous présenter officiellement mes collègues et membres du conseil, qui sont tous candidats à l'élection d'aujourd'hui :

- Mme Lise Bastarache;
- Mme Sonia Baxendale;
- Mme Andrea Bolger;
- M. Michael T. Boychuk;
- M. François Desjardins;
- M. David Morris;
- M. David Mowat;
- Mme Michelle R. Savoy; et
- Mme Susan Wolburgh Jenah.

Avec nous aujourd'hui également, Mme Sivan Fox, première vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire corporative.

Je déclare maintenant l'assemblée ouverte. Je demanderais à Mme Fox d'agir à titre de secrétaire de l'assemblée.

Comme pour les assemblées précédentes, nous aborderons d'abord les sujets formellement énoncés dans l'avis d'assemblée :

1. la présentation des états financiers;
2. l'élection des administrateurs;
3. la nomination de l'auditeur externe de la Banque;
4. l'approbation de la résolution consultative non contraignante concernant l'approche de la Banque en matière de rémunération des membres de la haute direction; et
5. l'étude des propositions d'actionnaires.

Cette partie se terminera par une période de questions pour les actionnaires et l'annonce des résultats du vote. Si vous posez une question, veuillez préciser si elle est liée à une proposition en particulier ou s'il s'agit d'une question d'ordre général. Nous répondrons aux questions liées à des propositions en particulier aux moments propices pendant l'assemblée, tandis que nous répondrons aux questions d'ordre général après la tenue de l'assemblée formelle. Au bénéfice de tous les participants, je demanderai à Mme Fox ou à M. Desjardins de lire les questions ou commentaires à voix haute. Je me dois également de rappeler aux participants que les questions et commentaires doivent porter sur les activités ou les affaires de l'assemblée et non sur des sujets d'intérêt personnel.

À présent, j'inviterais les actionnaires et fondés de pouvoir qui ont des questions ou commentaires concernant les activités formelles de l'assemblée à poser ces questions maintenant, en cliquant sur l'icône Question de l'affichage et en écrivant leurs questions ou commentaires dans la zone de texte.

Avant de commencer, je souhaite attirer votre attention sur le texte affiché à l'écran, pour souligner que pendant notre assemblée, les dirigeants et les administrateurs qui présenteront de l'information ou répondront à des questions pourraient, pour

l'application des lois sur les valeurs mobilières, faire des déclarations qui sont des « énoncés prospectifs ». Les énoncés prospectifs ne sont pas des garanties de performance future et ils sont soumis à des risques et des incertitudes. Les résultats, la performance et les réalisations réels de la Banque et de ses activités peuvent différer de façon significative des résultats, de la performance et des réalisations anticipés qui sont exprimés de manière explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs. Les actionnaires sont priés de consulter les renseignements détaillés sur ces facteurs et d'autres facteurs de risque liés à la Banque et à ses activités dans la Notice annuelle 2019 de la Banque et dans le Rapport de gestion pour le premier trimestre 2020.

Je souhaite également attirer votre attention sur les risques émergents en lien avec la COVID-19. Comme vous le savez, l'épidémie s'étend à la planète entière et de nombreuses entreprises et autorités internationales doivent imposer des restrictions, des quarantaines, des fermetures et des annulations, notamment en matière de déplacements. Bien que ces mesures soient censées être temporaires, la durée et les effets de l'épidémie, la perturbation du commerce international et les impacts financiers qui en découlent sont inconnus et changent rapidement.

La secrétaire nous a avisé de la réception d'une déclaration sous serment de l'agent des transferts, confirmant que l'avis de convocation à l'assemblée, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction et les formulaires de procuration avaient été envoyés à chaque administrateur, auditeur et actionnaire inscrit en date de clôture des registres, le 7 février 2020. Ces documents sont également disponibles sur SEDAR et notre site Web. Sauf objection, je me dispenserai de lire l'avis de convocation à l'assemblée.

Je demanderais maintenant à la secrétaire de l'assemblée de bien vouloir expliquer la procédure de vote.

**Secrétaire corporative** : Merci M. le président.

Bonjour,

Pour faciliter le déroulement de l'assemblée, nous nous sommes assurés au préalable de la participation de certains actionnaires ou fondés de pouvoir, qui sont aussi des membres de notre équipe, et qui ont bien voulu agir à titre de proposeur ou de secondaire lors de cette assemblée.

Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés sont autorisés à voter. À l'ouverture du scrutin, la résolution et les options de vote seront affichées à votre écran. Pour voter, sélectionnez simplement votre choix parmi les options affichées à l'écran. Des instructions supplémentaires sont disponibles dans notre site Web.

Je souhaite rappeler aux actionnaires qui ont déjà voté ou transmis leur procuration que s'ils votent pendant l'assemblée, ce vote aura automatiquement pour effet de révoquer la procuration qu'ils ont déjà soumise. Vous n'avez rien de plus à faire pour conserver une procuration déjà soumise; évitez simplement de voter pendant l'assemblée.

Les résultats du vote seront annoncés après la période de questions, à la fin de l'assemblée. Merci.

**Président** : Merci Mme Fox.

Commençons maintenant la partie formelle de l'assemblée avec la nomination des scrutateurs et l'attestation du quorum.

Avec votre permission, Mesdames Martine Gauthier et Gale Demick de Services aux investisseurs Computershare, agiront à titre de scrutateurs lors de l'assemblée.

Les scrutateurs disposent de la liste des actionnaires de la Banque en date du 7 février 2020, la date de clôture des registres aux fins de détermination des actionnaires habilités à voter à l'assemblée. Un exemplaire du rapport de présence des scrutateurs sera joint au procès-verbal de l'assemblée.

Les scrutateurs m'ont confirmé que le quorum est atteint. Je déclare donc l'assemblée dûment convoquée et constituée.



Le premier point à l'ordre du jour est la présentation des états financiers consolidés annuels de la Banque pour l'exercice clos le 31 octobre 2019, ainsi que le rapport de l'auditeur y afférent.

Sauf objection, je me dispenserai de lire le rapport de l'auditeur.

Je vais maintenant aborder les questions ou commentaires que nous avons reçus concernant les états financiers 2019. M. Desjardins, avons-nous reçu des questions ou des commentaires?

**Président et chef de la direction :** M. le président, nous n'avons pas reçu de commentaires pour l'instant.

**Président :** Le prochain point à l'ordre du jour est l'élection des administrateurs. À la suite de la démission de M. Lavigne, dix administrateurs doivent être élus pendant l'assemblée. La circulaire de sollicitation de procurations de la direction qui vous a été envoyée contient la liste des candidats aux postes d'administrateurs de la Banque.

L'élection portera sur chaque administrateur et non une liste de tous les administrateurs. La Banque a adopté une politique de vote majoritaire pour l'élection des administrateurs. Ainsi, tout administrateur qui se représente à l'élection et qui ne reçoit pas au moins la majorité des voix exprimées à l'assemblée sera tenu de remettre immédiatement sa démission. Le conseil décidera d'accepter ou de refuser la démission, conformément à la politique.

En conformité avec les règlements généraux de la Banque et à la recommandation du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise et du conseil d'administration de la Banque, la candidature des dix administrateurs actuels de la Banque est proposée. Pour faciliter la présentation des candidats, je dirige votre attention sur la diapositive qui s'affiche à votre écran :

- Mme Lise Bastarache;
- Mme Sonia Baxendale;

- Mme Andrea Bolger;
- M. Michael T. Boychuk;
- M. François Desjardins;
- M. David Morris;
- M. David Mowat;
- M. Michael Mueller;
- Mme Michelle R. Savoy; et
- Mme Susan Wolburgh Jenah.

La proposition visant à élire les administrateurs est maintenant recevable.

**Emmanuela Fleurandin :** M. le président, mon nom est EMMANUELA FLEURANDIN et je suis une actionnaire. Je propose maintenant que chacun des dix candidats proposés soient élus aux postes d'administrateurs devant demeurer en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs successeurs respectifs soient élus ou nommés.

**Président :** Merci. Qui appuie cette proposition?

**Diane Lafresnaye :** Mon nom est DIANE LAFRESNAYE. J'appuie cette proposition.

**Président :** Je vais maintenant aborder les questions ou commentaires que nous avons reçus concernant l'élection des administrateurs. M. Desjardins, avons-nous reçu des questions ou des commentaires?

**Président et chef de la direction :** M. le président, nous n'avons pas reçu de question ou de commentaire pour ce point.

**Président :** Merci.

J'invite maintenant les actionnaires et les fondés de pouvoir à voter si ce n'est pas déjà fait.

Je souhaite rappeler aux actionnaires qui ont déjà voté ou transmis leur procuration que s'ils votent pendant l'assemblée, ce vote aura automatiquement pour effet de révoquer la procuration qu'ils ont déjà soumise. Si vous ne souhaitez pas révoquer un vote par procuration déjà en vigueur, veuillez éviter de voter.

Attendons maintenant une vingtaine de secondes pour compléter le vote.

Le scrutin prendra fin sous peu.

Le prochain point à l'ordre du jour est la nomination de l'auditeur. À la recommandation du comité d'audit, le conseil d'administration vous a recommandé la nomination d'Ernst & Young à titre d'auditeur de la Banque.

J'aimerais maintenant recevoir une proposition visant à nommer Ernst & Young à titre d'auditeur externe de la Banque jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce qu'un successeur soit nommé et visant à autoriser le conseil d'administration à déterminer la rémunération de l'auditeur.

**Emmanuela Fleurandin** : Mon nom est EMMANUELA FLEURANDIN et je suis une actionnaire. Je propose maintenant qu'Ernst & Young soit nommé à titre d'auditeur de la Banque jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce qu'un successeur soit nommé et que le conseil d'administration de la Banque soit autorisé à déterminer et à approuver la rémunération de l'auditeur.

**Président** : Merci. Qui appuie cette proposition?

**Diane Lafresnaye** : Mon nom est DIANE LAFRESNAYE et j'appuie cette proposition.

**Président** : Je vais maintenant aborder les questions ou commentaires que nous avons reçus concernant la nomination de l'auditeur. M. Desjardins, avons-nous reçu des questions ou des commentaires?

**Président et chef de la direction** : M. le président, nous n'avons pas reçu de question ou de commentaire pour ce point.

**Président** : Merci.

J'invite maintenant les actionnaires et les fondés de pouvoir à voter si ce n'est pas déjà fait.

Je souhaite rappeler aux actionnaires qui ont déjà voté ou transmis leur procuration

que s'ils votent pendant l'assemblée, ce vote aura automatiquement pour effet de révoquer la procuration qu'ils ont déjà soumise. Si vous ne souhaitez pas révoquer un vote par procuration déjà en vigueur, veuillez éviter de voter.

Attendons maintenant une vingtaine de secondes pour compléter le vote.

Le scrutin prendra fin sous peu.

Le point suivant à l'ordre du jour est l'approbation de la résolution consultative non contraignante concernant l'approche de la Banque en matière de rémunération des membres de la haute direction. Celle-ci est décrite en détail dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction qui vous a été transmise.

J'aimerais maintenant recevoir une proposition visant à approuver cette résolution.

**Emmanuela Fleurandin :** M. le président, mon nom est EMMANUELA FLEURANDIN et je propose que la résolution consultative non contraignante concernant l'approche de la Banque en matière de rémunération des membres de la haute direction, dont le texte est reproduit dans la circulaire, soit approuvée.

**Président :** Merci. Qui appuie cette proposition?

**Diane Lafresnaye :** Mon nom est DIANE LAFRESNAYE et j'appuie cette proposition.

**Président :** Je vais maintenant aborder les questions ou commentaires que nous avons reçus concernant la résolution consultative. M. Desjardins, avons-nous reçu des questions ou des commentaires?

**Président et chef de la direction :** M. le président, nous n'avons pas reçu de question ou de commentaire pour ce point.

**Président :** Merci.

J'invite maintenant les actionnaires et les fondés de pouvoir à voter si ce n'est pas déjà fait.

Je souhaite rappeler aux actionnaires qui ont déjà voté ou transmis leur procuration que s'ils votent pendant l'assemblée, ce vote aura automatiquement pour effet de révoquer la procuration qu'ils ont déjà soumise. Si vous ne souhaitez pas révoquer un vote par procuration déjà en vigueur, veuillez éviter de voter.

Attendons maintenant une vingtaine de secondes pour compléter le vote.

Le scrutin prendra fin sous peu.

Le prochain point à l'ordre du jour concerne les propositions d'actionnaires. La Banque a reçu sept propositions du Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC).

Après discussion avec des représentants du MÉDAC, le MÉDAC a accepté de ne pas soumettre au vote les propositions 2, 6 et 7. M. Desjardins lira une déclaration du MÉDAC concernant le retrait de ces propositions après que nous aurons abordé le sujet des propositions devant faire l'objet d'un vote. Les propositions retirées, les déclarations à leur sujet et les réponses de la Banque ont été incluses dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction à la demande du MÉDAC.

La proposition 1 : *Divulgarion du ratio d'équité*, la proposition 3 : *Cible pour la diversité*, la proposition 4 : *Création d'un comité de nouvelles technologies* et la proposition 5 : *Changement d'auditeur* seront soumises au vote à cette assemblée. Le texte de ces propositions et les raisons pour lesquelles votre conseil d'administration recommande de voter contre est inclus à l'annexe A de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction. Pour cette raison et pour économiser du temps, nous ne reviendrons pas sur les raisons motivant la position du conseil lorsque nous discuterons de chaque proposition, ni ne commenterons la déclaration faite par les auteurs des propositions.

J'inviterais maintenant François Desjardins à lire à voix haute la déclaration fournie par le MÉDAC en lien avec les propositions.

**Président et chef de la direction :** Je vais maintenant lire le texte en provenance du MÉDAC.

« Bonjour à tous. Mon nom est Willie Gagnon et j'agis pour le compte du Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires, le MÉDAC, qui est actionnaire de la banque.

Cette année, le MÉDAC soumettait les mêmes trois propositions d'actionnaire aux sept grandes banques. Toutes ces banques ont refusé d'en discuter sur une base collective. Ces trois propositions touchaient pourtant à des sujets importants qui les concernent toutes et il ne serait pas possible de régler ces questions de manière individuelle. Ces trois propositions portaient sur le ratio de rémunération, la sécurité numérique des renseignements personnels et la cible de la banque quant au nombre de femmes au conseil d'administration.

Les banques ont toutes refusé de participer à une discussion *collective* sur ces propositions d'actionnaire. Nous le déplorons.

Par ailleurs, y compris ces 3 propositions à toutes les banques, le MÉDAC a soumis un total de 7 propositions d'actionnaires à la banque Laurentienne cette année. C'est beaucoup de propositions, nous en sommes conscient. Nous cependant tenons à souligner la grande qualité et le caractère très professionnel des nombreux échanges qu'il a été possible d'avoir avec la banque sur ces questions. Ce travail a mené à ce que nous convenions de ne pas exiger de vote sur 3 de ces 7 propositions. Voici.

### **PROPOSITION 1 - Divulgence du ratio d'équité (p. 60 de la circulaire)**

*Il est proposé que la Banque divulgue le ratio de rémunération (ratio d'équité) utilisé par le comité de rémunération dans son exercice de fixation de la rémunération.*

Il s'agit d'une proposition classique, déjà soumise à la banque dans le passé, appuyée par plus de 10 % des votes l'an dernier, qui constitue non seulement une mesure simple et peu coûteuse, mais bien aussi une mesure qui est obligatoire aux États-Unis.

Nous avons notre propre méthode de calcul du ratio de rémunération, qui compare la rémunération de la personne la mieux payée de la banque à la rémunération moyenne des employés tirée du nombre d'employés en équivalent temps-complet et de la masse salariale. Le ratio de rémunération calculé cette année nous indique que la rémunération de 3 M \$ du PDG de la banque représente environ 28 fois la rémunération moyenne des employés.

De toutes les banques dont nous avons des titres, soit toutes les grandes banques, ce ratio est le plus bas et se trouve dans la fourchette de ratios que nous considérons acceptables (de 20 à 30). Cependant, il y aurait non seulement lieu pour la banque de tenir compte de ce ratio dans le calcul de la rémunération des dirigeants, mais également de divulguer ce ratio chaque année, ainsi que sa méthode de calcul, ne serait-ce que pour en favoriser l'harmonisation auprès des sociétés ouvertes, notamment. Comme ce ratio est relativement bas, nous avons osé croire que la banque le divulguerait. Elle n'aurait rien à y perdre et pourrait jouer un rôle de chef de file en la matière. Notre espérance était cependant vaine. Nous en sommes vraiment déçus.

Nous invitons, comme de bien entendu, l'ensemble des actionnaires à voter en faveur de cette proposition.

### **PROPOSITION 3 - Cible pour la diversité (p. 62 de la circulaire)**

*Il est proposé que la Banque se dote d'une cible supérieure à 40 % pour la composition de son conseil d'administration pour les cinq prochaines années*

Comme il est possible de le constater dans le tableau qui accompagne notre proposition, dans la circulaire, les banques se sont toutes dotées de cibles à atteindre quant au nombre de femmes au conseil d'administration. Ces cibles sont soit de 30 %, soit du tiers. Aussi, **toutes** les banques dépassent leurs propres cibles. Nous souhaitons que ces cibles soient portées à 40 %, pour les deux sexes. Les banques jouent un rôle important dans l'écosystème financier au pays. Elles doivent donner l'exemple.

Nous invitons, comme de bien entendu, l'ensemble des actionnaires à voter en faveur de cette proposition.

**PROPOSITION 4 - Création d'un comité de nouvelles technologies (p. 63 de la circulaire)**

*Il est proposé que le conseil d'administration crée un comité des nouvelles technologies visant à anticiper les enjeux de l'intégration des innovations technologiques sur la Banque.*

Cette proposition, soumise à toutes les banques, a mené à la mise sur pied d'un comité du conseil d'administration consacré aux technologies à la banque Nationale. Nous croyons que cet exemple devrait faire école. Toutes les banques devraient avoir un tel comité.

Nous invitons, comme de bien entendu, l'ensemble des actionnaires à voter en faveur de cette proposition.

**PROPOSITION 5 - Changement d'auditeur (p. 64 de la circulaire)**

*Il est proposé que la Banque lance un appel d'offres à tous les cinq ans pour ses services d'auditeurs.*

Cette proposition a fait l'objet de discussions substantielles avec la banque cette année. Nous reconnaissons que ces discussions nous ont menés à prendre connaissance d'éléments d'information quant à l'existence de tout un train de mesures de mitigation en place pour encadrer l'exercice de vérification. Nous constatons cependant, aussi, que la banque résiste l'idée de changer d'auditeur à court terme et ne veut pas s'engager à **changer** d'auditeur à moyen terme. Nous en sommes navrés.

Nous invitons, comme de bien entendu, l'ensemble des actionnaires à voter en faveur de cette proposition.»

M. le président, la lecture des commentaires de M. Gagnon est maintenant terminée.

**Président** : Je vais maintenant aborder les questions ou commentaires que nous



avons reçus concernant les propositions. M. Desjardins, avons-nous reçu des questions ou des commentaires?

**Président et chef de la direction :** M. le président, nous n'avons pas reçu de question ou de commentaire concernant les propositions.

**Président :** Merci.

J'invite maintenant les actionnaires et les fondés de pouvoir à voter si ce n'est pas déjà fait. Votre conseil d'administration vous recommande de voter contre ces propositions.

Je souhaite rappeler aux actionnaires qui ont déjà voté ou transmis leur procuration que s'ils votent pendant l'assemblée, ce vote aura automatiquement pour effet de révoquer la procuration qu'ils ont déjà soumise. Si vous ne souhaitez pas révoquer un vote par procuration déjà en vigueur, veuillez éviter de voter.

Attendons maintenant une vingtaine de secondes pour compléter le vote.

Le scrutin prendra fin sous peu.

J'inviterais maintenant François Desjardins à lire à voix haute la déclaration du MÉDAC concernant les propositions non soumises au vote.

**Président et chef de la direction :** Je vais maintenant lire le texte en provenance du MÉDAC.

**« PROPOSITION 2 - Compétitivité et protection des renseignements personnels (p. 61 de la circulaire)**

*Il est proposé que le conseil d'administration informe les actionnaires des investissements que la banque entend faire au cours des cinq prochaines années afin de mettre à jour ses systèmes informatiques pour accroître sa compétitivité tout en assurant une meilleure protection des renseignements personnels.*

Des brèches de sécurité numérique très graves sont intervenues dans le monde

financier du pays en 2019. Il importe d'en tenir compte, spécifiquement, et d'en intégrer les leçons aux politiques de sécurité numérique de la banque. Dans sa réponse à la proposition, la banque a notamment fait état de la portée exceptionnelle des brèches de sécurité en question, ainsi que des mesures prises en la matière. Nous en sommes heureux.

Par conséquent, nous avons convenu avec la banque de ne pas exiger la tenue d'un vote sur cette proposition.

**PROPOSITION 6 - Insatisfaction à l'égard de deux administrateurs (p. 65 de la circulaire)**

*Il est proposé que le conseil d'administration renseigne les actionnaires sur les efforts qu'il a entrepris au cours de la dernière année en regard des votes d'abstention significativement importants obtenus par deux de ses administrateurs.*

Nous sommes satisfaits de la réponse de la banque à cette proposition et nous invitons les actionnaires à en prendre connaissance, aux pages 65 et 66 de la circulaire.

Par conséquent, nous avons convenu avec la banque de ne pas exiger la tenue d'un vote sur cette proposition.

**PROPOSITION 7 - Vote consultatif : près de 25 % des actionnaires insatisfait (p. 66 de la circulaire)**

*Il est proposé que le conseil d'administration divulgue les correctifs apportés à sa politique de rémunération afin de répondre aux préoccupations des actionnaires qui ont voté contre sa politique de rémunération à 24,69 %.*

Nous sommes satisfaits de la réponse de la banque à cette proposition et nous invitons les actionnaires à en prendre connaissance, aux pages 66 et 67 de la circulaire. Nous nous attendons désormais à ce qu'un tel niveau de détails soit volontairement divulgué à l'avenir dans la circulaire en pareille situation, sans qu'il ne soit besoin pour nous de faire de proposition d'actionnaire à cet effet. Nous serons par exemple disposés à en discuter entre la date de divulgation des résultats

du vote consultatif sur la rémunération et la date limite pour envoyer des propositions d'actionnaire.

Par conséquent, nous avons convenu avec la banque de ne pas exiger la tenue d'un vote sur cette proposition.

Merci. »

M. le président, la lecture des commentaires de M. Gagnon est maintenant terminée.

**Président :** Merci. J'aimerais à présent mentionner que le président et chef de la direction et moi avons enregistré nos allocutions sur les faits saillants de l'exercice 2019 et que ces enregistrements seront disponibles sur YouTube et le site Web de la Banque.

Nous acceptons maintenant les questions, pendant le décompte des votes. J'invite les actionnaires et les fondés de pouvoir dûment autorisés qui n'ont pas déjà soumis leurs questions à le faire maintenant.

Pour soumettre une question, cliquez sur l'icône Question de l'affichage, écrivez votre question, puis cliquez sur Envoyer. Une confirmation de la réception de votre message s'affichera.

J'ai appris que la première question provient de Willie Gagnon du MÉDAC. Je demanderais à François Desjardins de lire la question et d'y répondre.

**Président et chef de la direction :** Je vais maintenant lire le texte en provenance du MÉDAC.

« Depuis plus de 20 ans, nous avons l'habitude, et c'est notre droit le plus strict à titre d'actionnaire, de prendre la parole, durant l'assemblée, à l'appui des propositions d'actionnaire que nous soumettons à la banque chaque année, et à différents autres moments durant l'assemblée. Cette prise de parole n'est pas possible cette année. Aussi, voici.

Nous sommes parfaitement conscients de la situation très exceptionnelle à laquelle

le monde entier doit aujourd'hui faire face quant à la pandémie planétaire de la maladie du virus à couronne de 2019 (COVID-19). Dans ces circonstances, nous comprenons très bien les raisons, notamment les directives de l'État, pour lesquelles la présente assemblée annuelle des actionnaires de la banque a lieu de manière virtuelle.

Nous comprenons très bien, aussi, les raisons pour lesquelles les mesures mises en place pour assurer la tenue de la présente assemblée sont, pour plusieurs d'entre elles, contraignantes et que les décisions au sujet de ces mesures ont dues être prises très rapidement.

Nous partageons cependant l'avis des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ainsi que ceux d'ISS et de Glass Lewis à ce sujet. Les assemblées annuelles virtuelles devraient préserver scrupuleusement les droits des actionnaires tels que garantis par la coutume, la doctrine, la jurisprudence, ainsi que par la *Loi* et ses règlements, tant dans leur esprit que dans leur lettre, à commencer par le droit de parole.

Les très nombreuses assemblées annuelles des actionnaires qui ont lieu de manière virtuelle cette année, de manière exceptionnelle, ne devaient en rien fixer la norme en la matière. Il va sans dire que c'est bien ce qu'il est possible de faire dans une assemblée normale, en personne, qui devrait présider à choisir ce qui devrait être rendu possible par une assemblée virtuelle, et rien d'autre, surtout pas des considérations bêtement techniques ou encore des questions de coûts.

Dans tous les cas, les mesures actuelles trouvent l'essentiel de leur justification dans le caractère exceptionnel de la crise sanitaire en cours. En temps normal, la situation serait tout autre et les événements d'aujourd'hui ne sauraient en rien servir de précédent à justifier les choses à l'avenir. Nous y veillerons scrupuleusement, dans l'intérêts de tous les actionnaires et de la société en général.

Qu'est-ce qui serait différent, dans l'organisation de notre assemblée annuelle virtuelle, si la banque l'avait préparée dans le cadre normal de ses activités, sans

crise sanitaire et sans urgence? »

J'aimerais remercier M. Gagnon d'avoir soulevé cette question. Notre objectif, dès le départ, était de faire en sorte que cette année, nos actionnaires continuent d'avoir les mêmes droits de vote et de participation à l'assemblée qu'ils auraient eu une année normale. Sauf changement des normes du secteur, nous prévoyons de revenir à notre format normal pour les futures assemblées annuelles, mais nous serons certainement intéressés de recevoir des commentaires sur le format virtuel. Notre équipe a mis des efforts importants pour organiser cette réunion et je suis satisfait de ce que nous avons accompli en quelques semaines.

M. le président.

**Président** : Merci. Avons-nous reçu d'autres questions ou commentaires?

**Président et chef de la direction** : M. le président, nous n'avons pas reçu d'autres questions ou commentaires.

**Président** : Nous allons maintenant présenter les résultats du vote.

J'ai appris que le décompte des votes est maintenant terminé et que le rapport préliminaire des scrutateurs a été remis à la Banque.

J'accepte donc le rapport des scrutateurs et je déclare que les propositions pour la nomination de l'auditeur et l'approbation de la résolution consultative non contraignante concernant l'approche de la Banque en matière de rémunération des membres de la haute direction ont été dûment adoptées.

Je déclare également que les personnes suivantes sont élues à titre d'administrateurs :

- Lise Bastarache;
- Sonia Baxendale;
- Andrea Bolger;
- Michael T. Boychuk;
- François Desjardins;

- David Morris;
- David Mowat;
- Michael Mueller;
- Michelle R. Savoy; et
- Susan Wolburgh Jenah.

Je déclare que la proposition 1 : *Divulgence du ratio d'équité*, la proposition 3 : *Cible pour la diversité*, la proposition 4 : *Création d'un comité de nouvelles technologies* et la proposition 5 : *Changement d'auditeur* n'ont pas reçu l'appui de la majorité des votes exprimés à cette assemblée.

Je demande maintenant que le rapport final des scrutateurs soit joint au procès-verbal de cette assemblée.

Ceci conclut notre assemblée.

Je tiens à remercier encore une fois tous les actionnaires et fondés de pouvoir présents, les membres du conseil pour leur contribution importante à la réussite de la Banque et les dirigeants et membres de notre équipe pour leur dévouement envers la performance de la Banque et l'exécution de son plan stratégique, particulièrement dans le cadre des défis sans précédent causés par la pandémie de la COVID-19.

Puisqu'il n'y a plus de question dont l'assemblée pourrait être saisie, je déclare cette assemblée terminée. Je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, tout le succès possible. Portez-vous bien et restez en santé. Merci!